

TROC & PUCE

le 01 MAI 2026

Parking du SUPER U 29710 LANDUDEC

Règlement Général

1. Cette manifestation organisée par le Handball Club du Haut Pays Bigouden est ouverte aux particuliers, aux associations et aux professionnels. Elle se déroulera le 1^{er} Mai 2026 sur le parking du Super U à Landudec.
2. Selon l'article L.310-2 du code du commerce, les exposants de type « Particulier » ne vendront qu'avec des objets personnels et usagés et doivent attester de la non participation à plus de deux manifestations de ce type sur l'année civile (Celui-ci compris).
3. L'emplacement, une place de parking de 2,50 m, est au prix de 7€ sous le parking couvert et de 4€ dans l'espace non couvert. Les portants n'étant pas autorisés dans les allées, ils devront être positionnés sur l'emplacement. Vous recevrez 2 tickets d'accès au troc et puces par emplacement réservé.
4. Les objets sont sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des litiges tel que vol, casse, etc... L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (Interdiction de vente de produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents corporels.
5. L'inscription sera enregistrée lorsque le bulletin d'inscription (papier ou via HelloAsso) dûment rempli, signé et accompagné du règlement sera parvenu aux organisateurs et qu'un courriel ou SMS sera envoyé pour valider l'inscription. En cas d'inscription non retenue, le chèque reçu sera détruit (sms à l'appui) ou le règlement reçu sera remboursé.
6. L'ouverture aux exposants pour le déballage se fera le matin entre 7h et 8h30. A 8h30, les véhicules devront être garés à l'extérieur de la zone de déballage (un grand espace sera proposé).
7. Vous récupérerez votre numéro d'emplacement et votre badge d'accès lors de votre arrivée.
8. Les places non occupées à 8h30 le jour du troc pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées ne seront pas remboursées.
9. L'ouverture au public est prévue de 9h à 17h. Les exposants s'engagent à ne pas remballer leur étalage avant 17 h (Attention, les voitures ne pourront accéder à l'espace qu'à partir de 17h.)
10. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute personne pouvant nuire au bon déroulement de la journée.
11. Seul l'organisateur se réserve le droit de vendre des boissons, de la nourriture et du muguet !